

Compte rendu de la séance

du COMITE SYNDICAL du 29 novembre 2017
à Montagne à 10h15

Date de convocation : le 24 novembre 2017

En l'absence de quorum lors du Comité Syndical ordinaire du 23 novembre 2017, ce dernier est dûment reconvoqué en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Marcel BERTHOME, Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais.

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents votants : 13

Membres présents votants:

- **Communauté d'Agglomération du Libournais :**
Messieurs Marcel BERTHOME, Jérôme COSNARD, Denis SIRDEY
- **Communauté de Communes Castillon-Pujols :**
Monsieur Thierry BLANC
- **Communauté de Communes du Fronsadais :**
Madame Mauricette EYHERAMONNO, Monsieur Jacques BESSON
- **Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais :**
Madame Florence GOUVERNET QUERRE, Messieurs Bernard LAURET, Alain VALLADE, Philippe BECHEAU, Georges BRIFFAUT
- **Communauté de Communes du Pays Foyen :**
Messieurs Jean LESSEIGNE, François MAS

Membres présents non votants:

Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais :
Monsieur Yannick GUIMBERTEAU

Membres excusés :

- **Communauté d'Agglomération du Libournais :**
Mesdames Hélène ESTRADÉ, Anne-Marie ROUX, Messieurs Jean-François MARTINEZ, Gérard HENRY, Bernard PIOT
- **Communauté de Communes Castillon-Pujols :**
Monsieur Jean-Jacques BARBE
- **Communauté de Communes du Pays Foyen :**
Madame Sophie SELLEIR DE BRUGIERE

Invités excusés :

- Monsieur Alain MAROIS, Conseiller Départemental de la Gironde
- Madame Agnès CHAUVÉAU, Présidente du Conseil de Développement

Ordre du jour / Séance de 10h15 :

- I. Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 7 septembre 2017.
 - II. Contractualisation :
 - Contrat de Ruralité : Bilan intermédiaire de mise en œuvre.
 - Politique Contractuelle Régionale.
 - Convention d'Actions Touristiques (CAT)
 - III. Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).
 - IV. Administratif :
 - Délibération : Suppressions au tableau des effectifs de 3 postes d'Adjoint Administratif.
 - Budget ADS : Décision Modificatif n°1 : Achat de mobilier
 - V. Question(s) Diverse(s).
-

I. Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 7 septembre 2017 :

Marcel BERTHOME
Président du PETR du Grand Libournais
Communauté d'Agglomération du Libournais
Maire de Saint-Seurin-sur-l'Isle

Il rappelle que le projet de compte rendu a été transmis en même temps que la convocation.

En l'absence de remarque, le compte rendu du Comité Syndical du 7 Septembre 2017 est validé à l'unanimité des membres présents.

II. Contractualisation :

- Contrat de Ruralité : Bilan intermédiaire de mise en œuvre :

Le Président Marcel BERTHOME, rappelle que le PETR a signé avec l'Etat (représenté par Monsieur le Préfet du département de la Gironde), le 3 mars 2017, pour le compte de ses EPCI adhérents et des communes, un Contrat de Ruralité, comprenant un programme d'actions pluriannuel 2017, 2018 et 2019. *Avant d'envisager la mise en œuvre du programme 2018, le temps est venu de dresser un état des lieux des programmations*

Jean-Charles JOURDAN
Directeur du PETR du Grand Libournais

Il précise que 72.911.384 € de travaux ont été programmés en 2017 (94% des prévisions), pour 5.696.791 € de dotations d'Etat obtenues (8%), réparties entre de la DETR et du FSIL enveloppe régionale.

Pour mémoire, 6 volets thématiques ont été identifiés :

1. Accès aux services et aux soins (27% des programmations / 37% des dotations),
2. Revitalisation des bourgs centres (7% des programmations / 2% des dotations),
3. Attractivité du territoire (46% des programmations / 20% des dotations),
4. Mobilités (2% des programmations / 1% des dotations),
5. Transition écologique (15% des programmations / 34% des dotations),
6. Cohésion sociale (3% des programmations / 6% des dotations).

	volet 1	volet 2	volet 3	volet 4	volet 5	volet 6	Total
dossiers présentés	31	10	14	9	13	23	100
maîtrises d'ouvrage	19	10	9	8	10	20	76
coût total HT	21 329 253	5 214 761	34 295 143	1 623 423	12 354 769	3 125 046	77 942 395

dossiers déposés	23	10	9	6	9	15	72
maîtrises d'ouvrage	12	3	4	4	1	8	32
coût total HT	19 634 977	5 214 761	33 483 843	1 478 994	11 028 032	2 070 777	72 911 384

DETR	2 131 390	119 421	122 038	85 333	0	279 477	2 737 659
FSIL	0	0	1 023 450	0	1 935 682	0	2 959 132
Total	2 131 390	119 421	1 145 488	85 333	1 935 682	279 477	5 696 791

Le projet de loi de Finances 2018 présenté par le gouvernement entérine le soutien à l'investissement public local. Toutes les collectivités, y compris les petites sont concernées. Aucun seuil d'éligibilité lié au montant ou la taille des projets n'est prévu. Les priorités présentées sont :

- le soutien aux territoires ruraux via la DETR,
- la poursuite des engagements contractuels en faveur de la ruralité via la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local),
- l'appui aux projets dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- la transformation des territoires pour œuvrer aux transitions écologiques et numériques via la DSIL.

En conséquence, le PETR va reprendre contact avec l'ensemble des porteurs de projets identifiés dans le Contrat de Ruralité, pour faire le point avec eux, sur l'état d'avancement des programmations 2017 et étudier les programmations 2018.

Pour information, les projets 2017 qui ont fait l'objet d'un accusé de réception avec un dossier complet, pourront être représentés en 2018.

- **Politique Contractuelle Régionale :**

Le Président Marcel BERTHOME informe qu'en séance plénière du 10 avril 2017, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine a adopté les principes de la nouvelle politique contractuelle de la Région fusionnée. Par courrier en date du 26 juillet 2017, le PETR informait de sa volonté de contractualiser, pour son propre compte et pour celui de ses EPCI adhérents.

Monsieur Jean-Charles JOURDAN rappelle, pour mémoire, qu'en 2015, avant la fusion créant la Région Nouvelle Aquitaine, le PETR s'appropriait déjà à finaliser, pour le compte de ses EPCI adhérents, son

partenariat avec la Région Aquitaine, dans le cadre d'un Contrat Territorial Unique (CTU). 3 axes stratégiques avaient alors été identifiés, déclinés chacun en objectifs opérationnels :

1. Vers une économie innovante, diversifiée et durable

- Objectif 1 – Conforter les éléments moteur de l'économie locale
- Objectif 2 – Investir dans le secteur porteur du tourisme
- Objectif 3 – Investir dans les nouvelles formes de l'économie
- Objectif 4 – Développer de nouveaux espaces économiques

2. Vers une employabilité améliorée

- Objectif 1 – Orienter
- Objectif 2 – Former

3. Vers un confortement des centralités comme lieux de vie, de services et d'équipements

- Objectif 1 – Habitat et logement
- Objectif 2 – Solidarité et santé
- Objectif 3 – Culture et sport
- Objectif 4 – Tourisme

Aussi, il est proposé à l'assemblée de défendre auprès de la Région la même stratégie, tout en intégrant les derniers éléments de contexte local. C'est le travail qui est attendu du Réseau des Techniciens Territoriaux.

Une réunion technique entre le PETR et la Région est d'ores-et-déjà programmée le 5 décembre prochain, pour enclencher les négociations de la future contractualisation.

- **Convention d'Actions Touristiques (CAT) :**

Le Président Marcel BERTHOME explique que faute d'information suffisante en provenance du Département de la Gironde, il propose de reporter cette question à une prochaine réunion.

III. Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) :

Denis SIRDEY
Vice-Président du PETR en charge de l'InterSCoT
Communauté d'Agglomération du Libournais
Maire Adjoint de Libourne

Il rappelle que La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015) renforce le rôle des Régions en matière d'aménagement du territoire en leur confiant l'élaboration du SRADDET. Le SRADDET a une portée prescriptive. Il sera opposable notamment au SCoT, qui devra prendre en compte ses objectifs et être compatible avec ses règles générales.

En prévision d'une des premières rencontres de concertation engagée dans le cadre de l'élaboration du SRADDET (lancée officiellement à Limoges le 12 octobre dernier), la Région s'est engagée à écouter ce que les SCoT de Nouvelle Aquitaine avaient à lui dire.

En prévision de cette rencontre, les SCoT se sont engagés, sous la houlette de la Fédération Nationale des SCoT, à produire une note d'enjeux autour de 3 grands thèmes :

1. L'armature territoriale
2. Les mobilités
3. La transition écologique et énergétique.

Après une réunion technique, qui s'est tenue à Libourne le 16 octobre dernier, une réunion, en présence des élus référents des SCoT de Nouvelle Aquitaine s'est tenue vendredi dernier à Bordeaux.

La contribution des 52 SCoT de Nouvelle Aquitaine est en cours de finalisation. Elle sera remise officiellement au Conseil Régional début 2018. Avant cela, elle sera envoyée à chaque EPCI composant le périmètre du SCoT du Grand Libournais.

Georges BRIFFAUT

**Vice-Président de la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais en charge de l'urbanisme
Maire de Néac**

Il s'interroge sur les conséquences de la mise en œuvre d'un SRADDET pour les documents d'urbanisme de rang inférieur, tels que les PLU.

Monsieur Jean-Charles JOURDAN précise qu'il va exister une relation de compatibilité entre le SRADDET et les autres documents d'urbanisme. Toutefois, le SCoT dans son rôle de document intégrateur aura pour mission d'intégrer les éventuelles points d'incompatibilité, à travers à minima une modification, voire une révision. Par extension, les documents PLU et carte communale auront l'obligation, à leur tour, d'intégrer ses éventuelles évolutions.

La vigilance est de mise, car il rappelle que le SCoT du Grand Libournais était sous la menace, au moment de son arrêt, d'un avis négatif de la Région au regard des consommations foncières jugées alors excessives.

Jérôme COSNARD

**Vice-Président du PETR en charge de l'Economie
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais en charge de l'Economie
Maire de Coutras**

Il soulève le paradoxe qu'il y a aujourd'hui entre la nécessité d'œuvrer au développement des territoires ruraux, sans pour autant être consommateur d'espaces agricoles ou naturels. Il s'interroge sur le champ des possibles et sur les marges de manœuvre qui sont laissées aux élus locaux. Le développement a toujours été et restera consommateur d'espace, qu'il s'agisse de la création de zones d'activités ou d'infrastructures.

Bernard LAURET

Président de la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais

Maire de Saint-Emilion

Il demande à ce que le PETR organise tout au long du processus d'élaboration du SRADDET une information permanente auprès des EPCI du Grand Libournais ; et qu'une contribution du SCoT du Grand Libournais soit élaborée le cas échéant.

Monsieur Denis SIRDEY précise qu'il a été désigné, au sein de l'InterSCoT Nouvelle-Aquitaine, pour représenter les SCoT au sein des instances de concertation mises en place par la Région. De la même manière, Jean-Charles JOURDAN participe à la cellule d'animation technique mise en place pour l'occasion, et pilotée par la Fédération Nationale des SCoT.

IV. Administratif :

- **Délibération : Suppressions au tableau des effectifs de 3 postes d'Adjoint Administratif :**

Le Président Marcel BERTHOME propose de supprimer 3 postes d'Adjoints Administratifs ouverts et à ce jour vacants, car non pourvu ou devenu vacant suite à des avancements de grades.

Délibération n°D33/2017

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux ;

Vu le Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade et le Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 fixant la durée de carrière applicable à ce grade ;

Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu l'avis du comité technique paritaire placé auprès du Centre de Gestion rendu sur la base d'un rapport présenté par la collectivité en sa réunion du 29 novembre 2017 ;

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Président, après en avoir délibéré à l'unanimité des mandats exprimés, le Comité Syndical décide :

☞ **la suppression au tableau des effectifs du PETR du Grand Libournais :**

- *d'un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à temps complet ;*
- *d'un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à temps non complet ;*
- *d'un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps complet.*

☞ **la présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 29 novembre 2017.**

- Budget ADS : Décision Modificatif n°1 : Achat de mobilier :

Le Président Marcel BERTHOME rappelle pour mémoire, que lors du vote du BP 2017, des crédits ont été ouverts au niveau des dépenses imprévues en section d'investissement.

Il propose d'inscrire cette dépense au niveau de la ligne 2184 section d'Investissement pour l'achat de mobilier nécessaire à l'installation du PETR dans les nouveaux locaux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des mandats exprimés, le Comité Syndical décide d'opérer le transfert suivant :

Décision modificative n°DM03/2017 :

DESIGNATION	DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
D 020-810 : Dépenses imprévues Invest	5.000,00 €	
TOTAL D 020 : Dépenses Imprévues Invest	5.000,00 €	
D 2184-810 : Mobilier		5.000,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisation corporelles		5.000,00 €

En l'absence de question diverse, le Président Marcel BERTHOME lève la séance à 11h.

Fait à Saint-Denis-de-Pile,
Le 29 novembre 2017

Marcel BERTHOME
Président

